



Mairie de CORCELLES LES CITEAUX

Compte rendu du conseil municipal du 16 Décembre 2011

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, lieu habituel de ses séances, à 20 h sous la présidence de Jérôme FONTAINE, Maire.

Etaient présents : MM. J. FONTAINE, maire - P GALTIE, 1^{er} adjoint - D. BERGERET, 2^{ème} adjoint - F. BOULANGER, 3^{ème} adjoint, Mme C. ESCALIER, 4^{ème} adjoint - Melle S. BONNIN - MM. J. BRUN - E. BOUVRET - P. DEDIEU - Mlle S. FORTE - Mme F. MASSON - MM. M. GUILLEMONT -

Etaient excusés : D. TRIART (procuration à F. BOULANGER) - S. RIOTTE - S FOREY

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1 - Modification du P.L.U. : poursuite de la procédure engagée

- **La réunion des Personnes Publiques Associées** a eu lieu le mardi 29 novembre 2011 en présence du cabinet DORGAT. Les communes environnantes, la communauté de communes ainsi que la chambre d'agriculture n'ont pas émis d'observation, par contre, le Syndicat de Cohérence Territoriale a formulé des remarques quant à la compatibilité de notre Plan Local d'Urbanisme après modification avec le SCOT. M. Guilbaud, chargé de mission au Syndicat, a rappelé que le SCOT est maintenant en vigueur depuis presque 1 an. Il a noté la volonté de mise en compatibilité des élus. A ce titre, les zones 1AU, objet de la modification, ne sont pas incompatibles. Par contre, pour lui, le PLU actuel n'est pas compatible avec le SCOT, en effet, il a exposé la nécessité, aux yeux du Syndicat, de supprimer les zones AU qui dépassent le seuil de 10% de développement sur dix ans prévu par le SCOT (en effet, pour le SCOT, le PLU ne doit pas réserver à l'urbanisation à venir plus de 10% de la zone actuellement urbanisée). Le maire sur ce point a rappelé que le projet n'est pas d'ouvrir à l'urbanisation les zones AU avant les dix années de la règle des 10% et ne voit donc pas en quoi le projet de modification devrait supporter un avis négatif du SCOT pour ce motif. La Commune ne souhaite pas que ces zones soient ouvertes à l'urbanisation dans la décennie à venir. Sur ce point elle est tout à fait d'accord avec le SCOT. Par contre, le déclassement de ces terrains apparaît impossible car cela supprimerait des droits acquis depuis des dizaines d'années. Ces terres, reprises dans le PLU, sont classées en zone d'urbanisation future depuis l'époque du POS.

- **Un Rendez vous a eu lieu avec les services de l'Etat** (absents lors de la réunion PPA) le 9 décembre 2011 au cours duquel des éléments positifs ont émergés. En effet, le point principal de discordance potentielle avec le SCOT du Dijonnais a été évoqué (la présence de zones AU au-delà des 5 ha de zones opérationnelles). La Direction Départementale des Territoires a proposé à la Commune de supprimer ces zones, ce à quoi le Maire a répondu que ce n'est pas envisageable. La Commune est néanmoins prête à prendre un engagement sur le fait que ces zones AU ne seront pas ouvertes à l'urbanisation dans la décennie. La DDT a alors indiqué une autre procédure possible : la mention dans le règlement que ces zones AU seront soumises à une évolution du PLU pour être ouvertes à l'urbanisation et ce, pas avant une échéance de 10 ans suite à la présente modification, soit à échéance 2022, en compatibilité avec le SCOT.

La Commune accepte d'introduire cette mention dans le règlement.

La modification n° 1 du PLU en cours est l'occasion pour la Commune et les personnes publiques associées que sont le Syndicat mixte chargé de l'élaboration du SCOT du Dijonnais et les services de la DDT notamment, de s'interroger sur la compatibilité du PLU dans son ensemble avec le SCOT du Dijonnais.

En effet, si la modification n°1 du PLU ne semble pas présenter d'incompatibilité avec le SCOT du Dijonnais en elle-même, les services du Syndicat ont déclaré dans un courrier du 24 novembre 2011 que certaines dispositions de notre PLU actuel leurs paraissent incompatibles avec le SCOT du Dijonnais.

Le Syndicat a demandé une série de modifications du PLU dont la suppression des zones AU prévues pour l'urbanisation à long terme, conduisant à leur déclassement en zone A, afin de respecter la règle des 10 % du SCOT. Ce courrier stipule que, pour les communes de niveau 4 comme la nôtre, l'ouverture à l'urbanisation nouvelle ne doit pas dépasser en surface plus de 10% de la surface actuelle urbanisée affectée à l'habitat et ce pour 10 ans (confère page 93 du DOG du SCOT), soit dans notre cas 5 ha environ.

M. le Maire relate le courrier du SCOT, la réunion avec les personnes publiques associées du 29 novembre dernier et le rendez-vous de travail du 9 décembre avec les services de la DDT.

M. Le Maire rappelle ce qu'il a exposé aux différentes personnes publiques associées : la Commune ne souhaite pas du tout que ces zones AU soient ouvertes à l'urbanisation dans la décennie. Les zones 1AUa suffisent à satisfaire les besoins de développement modéré du village d'autant plus que la Municipalité participe voire maîtrise le développement de ces zones 1AUa 1 et 1AUa 2.

Sur ce point de développement modéré, elle est tout à fait d'accord avec le SCOT puisque c'est dans la droite ligne des objectifs municipaux de développement raisonné. Par contre elle ne souhaite pas déclasser ces zones, ce qui reviendrait à mettre le feu au village et à créer des situations inextricables, dont la Commune paierait les conséquences financières et psychologiques.

M. Le Maire présente les solutions qui ont été trouvées à l'initiative de la Municipalité, avec l'aide des services de l'Etat et du bureau d'études afin d'éviter le déclassement de ces zones AU tout en mettant le PLU en compatibilité avec le SCOT.

M. Le Maire propose donc au Conseil Municipal les principales évolutions envisagées :

- Conservation des zones AU du PLU avec toutefois prise d'un engagement de la Municipalité de ne pas ouvrir à l'urbanisation d'ici les 10 prochaines années (soit d'ici 2022), plus de 5 ha de zones à vocation principale d'habitat, ce qui correspond aux zones actuelles 1AUa1 et 1AUa2. Donc en cas de réalisation des zones 1AUa1 et 1AUa2, l'ouverture à l'urbanisation des zones AU ne pourra pas intervenir avant 2022.
- Introduction dans le règlement du PLU des zones AU du rappel de la règle du SCOT et de l'impossibilité de les ouvrir à l'urbanisation avant l'échéance 2022 si le quota de superficie de la règle des 10 % du SCOT est atteint.
- Mise en compatibilité du règlement avec le SCOT pour toutes les zones du PLU et pas seulement les zones 1AUa. La DDT a formulé à cette occasion certaines demandes figurant dans le compte rendu de la réunion du 9/12/11. Cela nécessitera une réunion de travail entre la Commune et le bureau d'études pour mettre au point les évolutions du règlement.
- Réduire l'emprise de la zone économique 1AUb afin de la rendre compatible avec les objectifs économiques du DOG du SCOT pour un Commune de niveau 4.
- Insérer dans le règlement des zones 1AUa (ou dans les orientations d'aménagement à voir), le rappel de l'obligation de 20% de locatif social dans les opérations de plus de 30 logements.

VISA

Vu la délibération approuvant le PLU du 13 Janvier 2006,

Vu la délibération de lancement de la modification n°1 du PLU du 23 octobre 2009 et celle étendant l'objet de celle-ci du 28/01/2011

Vu le courrier du SCOT du 24 novembre 2011 et les comptes rendus de réunions du 29 novembre 2011 et du 09 décembre 2011

Après exposé du Maire et de l'ensemble du conseil municipal, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées,

- 1- **Valide** les principales évolutions envisagées exposées ci-avant par M. Le Maire ;
- 2- **Dit que** les modifications détaillées du dossier de modification n°1 seront travaillées lors d'une prochaine réunion avec le bureau d'études avant la soumission du dossier à l'enquête publique ;
- 3- **S'engage à ce que l'ouverture des zones AU du PLU se réalise en compatibilité avec le document du SCOT du Dijonnais**, ce qui se traduira par une mention en ce sens dans le règlement de ces zones AU et qui pourra aboutir, le cas échéant, à un "gel" de tout ou partie de ces terrains jusqu'à l'échéance 2022 au moins.

Cet engagement pris, les élus décident de procéder à l'enquête publique et chargent le maire de solliciter auprès du Tribunal la désignation d'un commissaire enquêteur. Une prochaine réunion est prévue le 16 janvier 2012 avec le cabinet DORGAT pour finaliser le dossier avant enquête publique.

2 Travaux communaux

◇ **Réflexion sur les projets d'investissements pour l'année 2012** : le conseil municipal établit une première liste de travaux éventuels pour l'année prochaine.

↳ **Création de services techniques** : la commission travaux a été réunie à ce sujet. Monsieur BRUN, qui a suivi le dossier, présente les plans de l'architecte au conseil municipal.

Au vu de ces éléments,

Considérant la nécessité légale de disposer de locaux adaptés au travail des agents communaux,

Considérant que les locaux actuellement dévolus aux services techniques sont inadaptés et trop petits,

Après en avoir délibéré, les élus DECIDENT à l'unanimité de retenir le principe de la création de services techniques au sein de la commune et CHARGENT le maire et la commission travaux de l'instruction de ces travaux et de toutes les démarches afférentes à la réalisation de cet équipement public.

↳ **Ecole** - salle de motricité le conseil municipal décide de continuer la rénovation des locaux scolaires entreprise en début de mandat, à savoir pour 2012 la mise en peinture, la rénovation du revêtement de sol et la reprise de l'éclairage de la salle de motricité de la maternelle (les devis sont en attente).

↳ Réalisation d'un petit **chemin piéton** derrière la salle des fêtes - un devis a été établi par M. FAVIER à fin de nourrir la réflexion.

↳ **Eclairage public** - Comme l'engagement en a été pris et suite à l'audit de l'éclairage public réalisé par le SICECO en 2011, une 1^{ère} tranche de travaux afin de rénover notre éclairage est à prévoir en 2012 à hauteur d'approximativement 10 000 euros. Le point sur l'éclairage public annoncé un an après la mise en place de l'extinction ne peut à ce jour être réalisé, les factures d'éclairage public du 2^{ème} semestre 2011 ne sont pas encore parvenues en mairie. Dès réception de celles-ci, un état complet de la démarche sera rendu public.

A noter que pour notre lagunage, le rapport provisoire de CORCELLES LES CITEAUX pour la rénovation de l'unité de traitement des Eaux Usées a été transmis par la COMSUD (ayant compétence pour la réalisation de ces travaux).

◇ **Bilan des travaux communaux 2011** :

➤ **Route de Villebichot** : Une rencontre va avoir lieu avec les Cnes de Villebichot et St Nicolas les Cîteaux pour la limitation de vitesse et de tonnage sauf pour les véhicules agricoles et les travaux forestiers, sur la route de Villebichot, comme délibéré lors du précédent conseil municipal. Plusieurs devis ont été demandés pour la mise en place de nos panneaux et l'avis des services du Conseil Général a de même été sollicité pour avis et conseils.

➤ **Point sur les travaux SICECO (éclairage du terrain de football)**: les mats sont installés, l'armoire électrique posée et le compteur a été changé par Erdf. Toutefois, la commission travaux regrette le manque de sérieux de l'élaboration et du suivi du dossier par SICECO ; Un courrier a de plus été envoyé au SICECO pour la remise en état du terrain. Un problème technique doit encore être réglé avant la mise en service de ce nouvel équipement. La Commission des Finances du Sénat a adressé une notification d'attribution de subvention de 12 000 € dans le cadre de la réserve parlementaire pour l'installation d'un éclairage du terrain de foot. Restera à la charge de la commune 24 700 euros - 12 000 euros, soit 12 700 euros.

➤ **Chauffage dans vestiaires sportifs** : M. GAUCHET de la Sté EDRA, électricien, est venu pour actualiser son devis de rénovation, un radiateur est à ajouter dans le vestiaire visiteur.

➤ **Les travaux des futurs locatifs VILLEO** rue des Chênes avancent dans les délais prévus et la mise à la location aura lieu lors de l'été 2012 (les demandes d'attribution de logement ont été remises à jour et continuent à s'accumuler). Un message de mécontentement relatif à ces travaux a été envoyé par une famille riveraine.

➤ **Plantations d'arbres** : Les plantations décidées ont été réalisées par les agents et élus.

➤ **Balayage** : l'entreprise EOLE est venue balayer les rues du village un mercredi ; Toutefois, la municipalité déplore les conditions d'intervention.

➤ **Petits travaux** : aménagements pour les écoles, mise en gravier sous un banc, peintures dans les bâtiments ...

➤ **Contrats renouvelés** : entretien de chaudière (320.53 € TTC/an), maintenance pour aires de jeux (215.28 € TTC/an)

3 - Avancement de l'étude sur le cimetière intercommunal.

➤ Le cabinet ELABOR a fourni une première esquisse descriptive et estimative. La commission urbanisme se réunira prochainement à ce sujet en partenariat avec les élus de Savouges afin de proposer au conseil municipal une décision définitive quant à la réalisation de cet équipement intercommunal.

➤ Le propriétaire du terrain destiné à accueillir cet équipement est d'accord sur les conditions de vente proposées. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'acheter 5000 m² de la parcelle cadastrée section ZA n° 9 au prix de 0,50 € le m² et de prendre en charge les frais de bornage par le Cabinet GIEN et de notaires par l'étude de Maître Xavier BLANQUINQUE (2/3 des dépenses totales prises en charge par la commune de Corcelles-les-Cîteaux et 1/3 par la commune de Savouges) et charge le Maire de signer toutes les pièces à intervenir.

➤ Suite aux différents courriers adressés au Conseil Général (propriétaire) pour demander la mise à disposition des parcelles cadastrées section ZA 59 et 60 lieudit "Les Navaux" d'une contenance totale de 1775 m², une réponse est apportée proposant l'acquisition par la commune des deux parcelles ainsi qu'un transfert de domanialité dans la voirie communale de l'ancien tracé de la RD 25 (appelé chemin de Pont-d'Ouche à Port Saint Pierre); cette section ne présentant aucun intérêt pour la gestion de la voie départementale. Le coût d'acquisition est estimé par France Domaine à 500 € - les frais d'acte administratif de vente seront pris en charge pour moitié par la commune (environ 160 €) et par le Conseil Général.

Au vu de ces éléments et considérant l'intérêt de disposer de ces terrains pour la réalisation du futur cimetière, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'acquérir les parcelles ZA n° 59 et 60 pour la somme de 500 € - de PRENDRE EN CHARGE les frais d'acte administratif de vente à raison de 160 € ; DEMANDE le transfert de domanialité dans la voirie communale ; CHARGE LE Maire de signer tout acte à intervenir ;

➤ Tarifs de concessions du cimetière : Il est apparu dans la délibération d'octobre 2005 que les tarifs n'avaient été définis que pour des concessions simples or à ce jour des demandes sont effectuées pour des concessions doubles. Après exposé des faits par le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de fixer comme suit les tarifs à compter du 1^{ER} novembre 2011 :

- Concessions pleine terre **simple** renouvelables : 15 ans/80 €- 30 ans/200 € - **double** : 15 ans/160 € - 30 ans/400 € - droit de superposition 50 € quel que soit le type
- Concessions caveaux renouvelables : **simple** : 30 ans/500 € - **double** : 30 ans/1000 € - droit de superposition : 100 € quel que soit le type
- Columbarium renouvelable : 15 ans/375 € - 30 ans/750 €
- Jardin du souvenir : gratuit

4° Modification des statuts de la COMSUD

Afin de mettre en œuvre sa compétence relative aux services d'accueil de la petite enfance, la communauté de communes du Sud Dijonnais propose de modifier ses statuts -

Après avoir entendu le texte de proposition de modification du conseil Communautaire, «.....Compte tenu de l'évolution des activités de la Communauté de Communes, de l'attente des familles pour ce service, du développement futur de notre secteur avec l'accueil de jeunes couples, il apparaît nécessaire de prendre de nouvelles orientations en matière d'accueil des jeunes enfants et de modifier en conséquence les statuts actuels.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, PROPOSE l'extension des compétences de la collectivité concernant la compétence «Enfance - Jeunesse» pour les modalités de création et de gestion de Micro-Crèches qui seront définies d'intérêt communautaire et RAPPELLE le libellé de la Compétence ENFANCE-JEUNESSE dans son article 6-4 des statuts de la Communauté de Communes, à savoir :

6-4 - ENFANCE et JEUNESSE

Objectifs :

↳ Développer les différents modes de gardes pour aider les familles

⇒ Aide à la gestion des projets liés aux jeunes et à l'enfance dans le cadre des contrats signés avec Jeunesse et Sports et la CAF notamment le contrat éducatif local, le contrat petite enfance et le contrat temps libre. Etudes, créations et gestion, de nouvelles structures d'accueil qui seront déclarées d'intérêt communautaire.

⇒ Gestion et animation de Relais Assistantes Maternelles en collaboration avec d'autres collectivités.

⇒ Conduite de projets sociaux qui seront déclarés d'intérêt communautaire autres que ceux liés aux jeunes et à l'enfance visés au premier alinéa.

⇒ La communauté de Communes adhère à la mission locale du territoire de la communauté.

⇒ Conventionnement avec d'autres collectivités ou organismes en matière d'accueil enfance/jeunesse

PROPOSE d'ajouter à l'article 6-4 des statuts la compétence suivante :

⇒ Création et Gestion des services d'accueil de jeunes enfants sur le périmètre de la Communauté de Communes (micro-crèches qui seront définies d'intérêt communautaire).
et CHARGE le maire de notifier au président de la COMSUD, la présente délibération.

5° - Création d'un contrat « service civique » sur la commune

Depuis plusieurs mois, les élus réfléchissent à la mise en place d'un Service Civique. Les écoles, les services périscolaires et la bibliothèque ont été sondés et se sont déclarés intéressés pour accueillir un jeune sous contrat « service civique » et une fiche de poste est en cours de rédaction. Le profil de poste sera le suivant : un contrat de 25 h/hebdomadaires sur 6 mois pour un jeune entre 16 et 25 ans. Le salaire est de 540 euros mensuels dont 100 euros à la charge de la commune. Les missions vont s'articuler sur les thématiques suivantes :

» **Culture et loisirs** : favoriser l'accès des jeunes Corcellois à des activités culturelles ; Mise en place d'une gestion informatisée de la bibliothèque, développement du site internet de la commune en lien avec les associations, mise en place d'ateliers de lectures, ...

» **Éducation pour tous** : aide aux devoirs en service périscolaire ...

» Eventuel partenariat avec les écoles et une association pour **une ouverture sur le développement international**...

» **Intervention d'urgence en cas de crise** : mise en place d'une liste de diffusion complète permettant d'alerter rapidement les Corcellois via mél de tout évènement important (et réflexion sur d'autres modes d'information)...

Au vu de cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE le maire à solliciter auprès des services de l'Etat un agrément pour accueillir un jeune sous contrat service civique, à procéder à ce recrutement et désigne Monsieur FONTAINE, maire, tuteur. La personne recrutée pourra en outre découvrir le métier d'accueil en mairie durant son contrat.

6 - Affaires diverses

» **Affaires scolaires : prévisions des effectifs à la rentrée 2012** : 66 élèves en école élémentaire - 39 élèves en école maternelle. Le conseil municipal remercie les enseignants et les parents d'élèves pour leur implication lors de la cérémonie du 11 Novembre et pour l'organisation du marché du Noël préparé par les élèves ; lors duquel le feu d'artifice a été tiré.

Périscolaire : Mme ESCALIER précise que la commission travaille pour obtenir tous les éléments nécessaires à la prise de décision pour le transfert de compétence à la COMSUD.

Collège de Brochon : Un courrier de la FCPE a été reçu en mairie. Les élus de CORCELLES LES CITEAUX redisent leur inquiétude quant à l'accueil de nos enfants au collège de secteur. Les conditions de vie et de travail sont mauvaises et continuent à se dégrader rapidement du fait de l'absence de travaux d'entretien depuis plusieurs années dans l'objectif de sa reconstruction. A ce jour les travaux, pourtant décidés, n'ont pas commencé et Monsieur Le Président du Conseil Général, interrogé par écrit par le Président de la communauté de communes de Sud Dijonnais, n'a pas précisé la date de début des travaux.

C'est pourquoi les élus de CORCELLES LES CITEAUX EXPRIMENT leur inquiétude, AFFIRMENT l'importance de la rénovation de leur collège de secteur et CHARGENT le maire de notifier par écrit cette inquiétude à Monsieur Le Président du Conseil Général.

» **Commission sécurité** : - **Mise en place de formation PSC** - Suite au questionnaire joint au compte rendu du dernier conseil, des demandes d'inscription nous ont été retournées. Ces formations se mettront en place dès réception de toutes les inscriptions - Mise en place d'un document unique sur les risques professionnels et l'accessibilité : un devis sera demandé au centre de gestion et les élus réfléchissent à rédiger eux-mêmes ce document.

» **Commission communication** : rédaction du bulletin municipal : l'élaboration est en phase finale et le document est présenté aux élus pour validation. Le maire remercie vivement monsieur Ludovic MILLE, Corcellois, qui a bénévolement aidé à la rédaction de ce bulletin.

» **Commission fleurissement** : Lors du Salon CITE 21, la commune a reçu un prix d'encouragement de 100 € par Côte D'Or Tourisme dans le cadre des villages fleuris (les employés communaux ont d'ailleurs suivi un stage sur 2 années à la Valorisation Paysagère). Les élus remercient les salariés et les membres de la commission fleurissement pour leur implication et la réussite de ce fleurissement.

» **Renouvellement de bail de location de terres Cales** - Le bail de location de terre communale à M. BERGERET Didier (parcelle ZC n° 44 lieudit « en Ferrey ») étant arrivé à terme, il y a lieu de le renouveler. Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité moins une abstention de renouveler le bail du locataire actuel.

➤ **Aire de Covoiturage parking communal route de Seurre** : Les places sont délimitées, les panneaux de signalisation installés, il y a lieu de signer une convention entre le Département de la Côte d'Or et la Commune, ayant pour objet de définir l'intervention du Département dans l'aménagement d'aires de stationnement réservées à la pratique du covoiturage. Les élus AUTORISENT le maire à signer la convention.

➤ **Urbanisme : Les dernières autorisations d'Urbanisme sont listées** : le maire présente une demande de PC pour une véranda rue du Parc, une déclaration Préalable pour deux fenêtres de toit rue des Chênes, une demande de raccordement au réseau pluvial route de Seurre.

➤ **Les vœux de la commune** auront lieu VENDREDI 6 JANVIER 2012 à 19h à la salle des fêtes tous les Corcellois y sont invités.

➤ **Les comptes rendus des dernières réunions sont livrés à l'assemblée** :

- SIVOS de Gevrey-Chambertin du Lundi 5 décembre
- Conseil Communautaire du 1^{er} décembre
- Commission déchets de la COMSUD le 29 novembre
- Réunion de l'association foncière le 3 décembre : assemblée des propriétaires de l'association foncière de Corcelles-lès-Cîteaux, réunis pour adopter les statuts imposés par la Préfecture
- CCAS le 6 décembre : point sur le repas des anciens et étude de demandes d'aide
- Prochaine commission Déchets de la COMSUD le 22 décembre prochain

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- de l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2011 portant adhésion de la commune d'Urcy au SIVOS de Gevrey-Chambertin
- de l'arrêté préfectoral n° 460 du 2 décembre 2011 relatif à l'exercice de la pêche dans le département de la Côte d'Or pour l'année 2012 ;
- de l'arrêté municipal du Maire de Noiron-sous-Gevrey portant interdiction de circulation route de Savouges du 12 au 16 décembre à 17 h puis du 19 au 22 décembre à 17 h
- de l'opération « Le Cœur des Villages » des Restos du Coeur qui se déroulera le 28 janvier 2012 de 9h à 12h, dossier suivi par Francis BOULANGER qui est à contacter pour toute question;
- d'un questionnaire à compléter pour la mise à jour du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) ;
- D'un poste de technicien de rivières du Bassin de la Vouge à pourvoir au 15 Février 2012 ; candidature à adresser avant le 6 Janvier 2012 au Syndicat du Bassin de la Vouge 25 av. de la Gare 21220 GEVREY-
- D'un courrier émanant du Conseil Général relatif au paiement d'une redevance pour occupation du domaine public routier départemental - ce sujet sera traité par la COMSUD ;
- D'un courrier adressé à l'Amicale des Retraités de la Banque Populaire l'autorisant à emprunter le Parc Communal pour une pause déjeuner lors d'une randonnée pédestre ;
- D'un courrier de l'association Prévention Routière sollicitant la commune pour une subvention à hauteur de 150.00 € pour 2011 - un avis défavorable est donné
- Du recensement des digues fluviales sollicité par la Direction Départementale des Territoires ;
- Du changement de formule des droits d'auteurs imposés par la SACEM et de la simplification des démarches à compter du 1^{er}/01/2012

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.

Corcelles-lès-Cîteaux, le 21 décembre 2011

Le Maire,

Jérôme FONTAINE

INFORMATIONS MUNICIPALES:

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE : Exceptionnellement, le secrétariat de mairie sera fermé le vendredi 23 décembre et le jeudi matin 29 décembre 2011.

PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE DE SECTEUR - Madame Emmanuelle VALENTIN, assure une permanence en mairie dans un bureau qui lui est réservé, de 15 h à 18 h les 3^{ème} lundi de chaque mois (sauf vacances scolaires), soit les 16 Janvier, 13 Février, 19 Mars, 16 Avril, 21 Mai, 18 Juin, 16 Juillet, 17 Septembre, 15 Octobre, 19 Novembre et 17 Décembre 2012

RECENSEMENT NATIONAL : Il est rappelé aux jeunes de 16 ans qu'ils doivent venir se faire recenser en mairie à partir de leur date anniversaire et dans le trimestre qui suit, munis du livret de famille de leurs parents et de leur carte d'identité.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES : Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Français et les jeunes Françaises qui auront 18 ans au plus tard le 29 février 2012 doivent prendre contact avec la mairie, au plus tard le 31 décembre 2011, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office. Tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attaché avec la commune pour se faire inscrire sur les listes électorales

AIDE DU CONSEIL GENERAL DANS UN DISPOSITIF APPELE « HABITER MIEUX » destinée à aider les propriétaires occupants à revenus modestes à réaliser des travaux de rénovation thermique de leur logement pour qu'ils puissent bénéficier d'un meilleur chauffage tout en réduisant leur facture énergétique. Renseignements auprès de : CDAH-Pact de Côte d'Or 4 rue de la Redoute - ZAE Cap Nord - BP 37610 - 21076 DIJON CEDEX - tél. 03.80.60.83.15 ou info@pactcotedor.fr

VIABILITE HIVERNALE : Les différents documents cartographiques sont consultables sur le site du Conseil Général www.cotedor.fr rubrique "info routes"

COUPURE D'ELECTRICITE : Une phase de chantier conduit Erdf à programmer une interruption d'électricité le Mercredi 11 Janvier 2012 entre 8 h 45 et 12 h. (rue des chênes, route de Villebichot, rue de la Croix, route de Seurre)












ÉVÉNEMENTS MARQUANTS sur la Commune

- Nuit du 09 au 10/12 : Des Tags ont été réalisés sur une maison et son mur d'enceinte + crevaison de pneus sur le véhicule des propriétaires. **Les élus déplorent vivement ces exactions** et un courrier a été adressé au chef du groupement de gendarmerie afin qu'une enquête soit diligentée. Si vous avez constaté tout fait anormal lors de cette soirée et de cette nuit, nous vous invitons à en informer la brigade de gendarmerie de GEVREY CHAMBERTIN.
- Les élus invitent les Corcellois à la plus grande prudence : plusieurs cambriolages ont eu lieu ces dernières semaines tant à Corcelles que dans les communes environnantes. L'attention doit être particulière entre la tombée du jour et 21h ou 22h, les faits ayant principalement lieu à ces moments. Merci de signaler tout comportement anormal aux gendarmes.

Les élus vous souhaitent à tous d'agréables fêtes de fin d'année et vous donnent rendez-vous pour débiter ensemble 2012 lors de la cérémonie des voeux le VENDREDI 6 JANVIER à 19h à la salle des fêtes : venez nombreux !



2012 Calendrier communal indicatif :

Organisateur	Date	Manifestation
	Vendredi 6 janvier à 19h	Vœux de la Commune
	Samedi 14 janvier	Concert Chorale « La Vouge en Chœur » précédé du brûlage des sapins
	Samedi 28 janvier 2012 de 9h à 12h	Opération « Le Cœur des Villages » des Restos du Cœur
ESPERANCE	10 février 2012	Soirée crêpes
ASC	12 février 2012	SCO DIJON : cyclocross
	29 février 2012 à 16 h	Cinéma
	Dimanche 22 avril 2012	Elections Présidentielles 1 ^{er} tour
ESPERANCE	Dimanche 29 avril	Fête du muguet et vide grenier
	02 mai 2012	Cinéma à 16 h
	Dimanche 6 mai 2012	Elections Présidentielle 2 ^{ème} tour
	8 mai à 11h	Célébration au Monument Aux Morts
Pétanque	09 juin 2012	Pétanque intercommunale
	Dimanche 10 juin 2012	Elections Législatives 1 ^{er} tour
	Dimanche 17 juin 2012	Elections Législatives 2 ^{ème} tour
ESPERANCE	Dimanche 17 juin 2012	Journée champêtre
ECOLES	22 juin 2012	Fête des écoles
FCSC	13 juillet au soir	Repas et soirée dansante
ESPERANCE	Dimanche 26 août	Vide grenier
ESPERANCE	Dimanche 2 septembre	Méchoui
ESPERANCE	20 octobre	Soirée à thème
ESPERANCE	10 novembre	Loto
	11 novembre à 11h	Célébration au Monument Aux Morts
ESPERANCE	17 novembre	Nouveauté : réservez votre soirée !